



TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES
à compter du 1^{er} septembre 2023

Restauration scolaire

Accueil et repas	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	
Élève	3,65 €	2,89 €	4,18 €	3,21 €	2,68 €	4,08 €	1,28 €
Adulte (enseignant)	6,65 €			6,12 €			

Le repas non réservé sera facturé à 6 €.

Périscolaire matin et soir

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0,20 €	0,41 €
de 401 à 649	0,26 €	0,51 €
de 650 à 870	0,31 €	0,61 €
de 871 à 1099	0,36 €	0,71 €
supérieur ou égal à 1100	0,41 €	0,82 €
extérieur	0,61 €	1,22 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement

Département de Vaucluse



Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon

Etude surveillée

Etude	Tarif
Élève	1.02 €

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

Chaque année suivante au 1^{er} septembre une revalorisation de +1% sera appliquée à l'ensemble des tarifs visés ci-dessus.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)

Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération - 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com